



Adrian a mérité le 29 octobre dernier son carton d'alerte rouge, partout les dégâts sont très importants, voire plus encore.

Des pluies diluviennes, des vents dépassant par endroits les 200 km/h, des établissements de bord de mer, restaurants, paillotes, vandalisés par les éléments, des bateaux éparpillés aux quatre vents et jonchant la grève, Adrian a mérité le 29 octobre dernier son carton d'alerte rouge en amont. En aval, des dégâts. À la clé, une nécessaire étape de reconstruction indissociable de la phase des indemnités.

Mardi, la commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur le caractère "anormal" de cet événement météorologique a été en mesure d'examiner les demandes déposées par 47 communes - 17 en Corse-du-Sud et 30 en Haute-Corse - auprès des préfètes pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. En corollaire, un communiqué commun des deux préfètes de l'île a relayé que "compte tenu des rapports techniques sur le niveau de la houle, les niveaux marins et les vents, tous les dossiers de submersion marine ont reçu un avis favorable".

Phase opérationnelle

Pour la Corse-du-Sud, ces avis fa-



Après publication au Journal Officiel d'un arrêté interministériel, les sinistrés pourront "obtenir l'indemnisation par leur compagnie d'assurance des dommages aux biens".

(PHOTO J. MARI)

vorables concernent Ajaccio, Albitreccia, Belvedere-Campomoro, Bonifacio, Cargèse, Casaglionne, Grosseto-Prugna, Olmeto, Osani, Ota, Pianottoli-Caldarelli, Pietrosella, Sartène, Serra di Ferro, Vico, Porto-Vecchio, Sari-Solenzara qui devaient être.

Et pour la Haute-Corse, Aleria, Bastia, Biguglia, Brando, Luri, Meria, Pietracubara, Poggio Mezzana, San Giuliano, San Martino di Lota, Santa Maria di Lota, Sisco, Rogliano, San Nicolao, Ville di Pietrabugno. "On doit mettre en exergue l'efficacité du partenariat instauré entre les services de l'État, les services experts comme Météo France, Shom et Cerema", les communes qui ont travaillé avec un sérieux remarquable, et l'échelon national pour parvenir à un examen qui est deux fois plus rapide (deux semaines) que d'habitude. Les conclusions rendues par la commission permettent de commencer à rassurer les particuliers et entreprises qui attendaient ce classement en catastrophe naturelle", relève la préfète de Corse qui assure que la décision fera l'objet d'une publication au Journal Officiel dans les jours qui viennent.

C'est l'ultime étape pour que les sinistrés puissent obtenir "l'indemnisation par leur compagnie d'assu-



"Compte tenu des rapports techniques sur le niveau de la houle, les niveaux marins et les vents, tous les dossiers de submersion marine ont reçu un avis favorable", ont indiqué les préfètes de l'île.

(PHOTOS P. A. FOURNILLER ET F. BAZOUZ)

rance des dommages aux biens". Par ailleurs, Josiane Chevalier prévoit de faire un retour d'expérience en décembre pour "voir ce qui a fonctionné ou pas et identifier les chantiers de fond sur lesquels plancher prioritairement", avance la représentante de l'État.

Outre l'avis favorable rendu pour l'ensemble des dossiers de submersion marine, 5 avis favorables ont également été rendus pour des dossiers "d'inondations et coulées de boue, sur la base des rapports météorologiques réalisés en urgence". Pour la Corse-du-Sud, Sari-Solenzara et pour la Haute-Corse, Brando, Carcheto-Brustico, Monte, Sisco et Santa Maria di Lota. "Les autres demandes ont été ajournées dans l'attente de compléments techniques et feront l'objet d'un nouvel examen lors d'une prochaine commission", confirme la préfète.

La cité impériale x 2

La commune d'Ajaccio a, pour sa part, été doublement entendue puisqu'un avis favorable a aussi été rendu à la demande de la commune pour l'orage du 7 octobre au titre des inondations.

Ce jour-là, "plusieurs quartiers de la ville ont été momentanément inondés. Les précipitations observées (42,9 mm en 45 minutes) équivalaient au cumul des précipitations de l'ensemble du mois de janvier 2018", rappelle la ville d'Ajaccio dans un communiqué qui salue, au passage, les services municipaux "matillons d'une formidable chaîne de solidarité et de professionnalisme". Et se dit satisfaite "de cette



Particuliers et entreprises attendaient ce classement en catastrophe naturelle.

nouvelle, synonyme de soulagement et d'espoir pour un nombre de commerçants et de familles. Néanmoins et au regard de la complexité que revêt l'instruction de certains dossiers auprès des assurances, les services municipaux poursuivront leur accompagnement des sinistrés jusqu'à la fin des démarches. La Ville reste en alerte dans le cadre de l'anticipation et de la gestion des risques climatiques auxquels Ajaccio est exposée."

Ajaccio, la Corse tout entière, la France et au-delà l'ensemble de la planète... Chacun va, en effet, devoir se montrer particulièrement vigilant car les effets du réchauffe-

ment n'ont pas fini de produire des dégâts.

Le sujet, en tout cas, inquiète. À telle enseigne que Damien Carême, le maire EELV de Grande-Synthe dans le Nord, estimant que la France n'est pas suffisamment active pour lutter contre le réchauffement et que sa ville est directement menacée, vient d'attaquer l'État pour inaction climatique. Une première.

ANNE-C. CHABANON

* Shom : Service hydrographique et océanographique de la Marine ; Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.